




PREFET DE LA MOSELLE

**Direction départementale des territoires**  
Service aménagement, biodiversité et eau  
**Unité police de l'eau**

**Communauté d'Agglomération Portes de France -  
THONVILLE**  
**Espace Cormontaigne**  
**4, Avenue Gabriel Lippmann**  
**CS 30054**  
**57972 YUTZ CEDEX**

**Dossier suivi par :** Amandine GUERSING   
Tél. : 03 87 34 83 50  
Fax : 03 87 34 34 19  
Mél : amandine.guersing@moselle.gouv.fr  
Réf. : AG/RS

A l'attention de Monsieur MATHIEU Bertrand

**Objet : Dossier de déclaration concernant l'aménagement  
écologique en aval de la station de traitement des  
Eaux Usées à THIONVILLE  
Accord immédiat**

Metz, le 6 Avril 2016

**P. J. : Récépissé de déclaration  
Fiche descriptive de l'opération**

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

**Aménagement Ecologique en aval de la station de traitement des eaux usées à THIONVILLE**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier complet au guichet unique de l'eau : **4 Avril 2016**
- Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2016-00130**
- Dossier réalisé par : **SINBIO**

Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie de THIONVILLE où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois et à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Bassin Ferrifère pour information.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet de la préfecture de la Moselle durant une période d'au moins six mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

**Copie transmise pour information :**

- SINBIO
- Mairie de THIONVILLE
- CLE Bassin Ferrifère

LA CHARGÉE DE MISSION DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU

  
CHANTAL BICHLER